

# LES FONDS EUROPÉENS EN ALSACE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées, au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



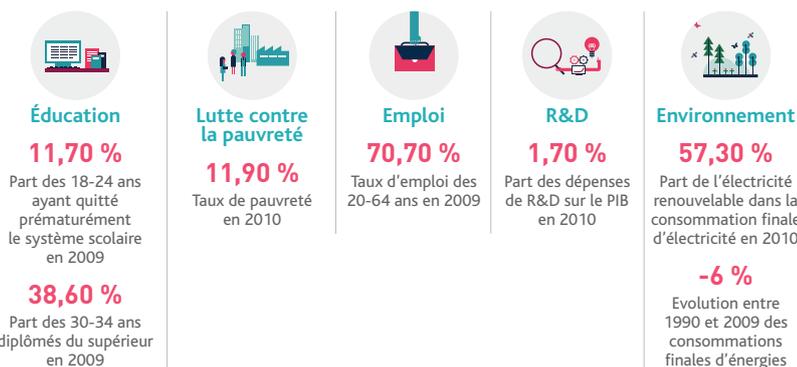
## ENJEUX

L'Alsace est une région qui a de nombreux atouts économiques et une vitalité démographique certaine. Elle est aujourd'hui une région à la pointe dans de nombreux domaines, qui a atteint un niveau d'excellence, notamment dans plusieurs domaines scientifiques.

Pour autant, l'Alsace a connu une dégradation de sa situation économique depuis 2000 et doit se préoccuper de son attractivité. Cela a engendré une détérioration du marché de l'emploi, avec une augmentation du taux de chômage, notamment des moins de 25 ans, à laquelle il est nécessaire de remédier. Par ailleurs, la situation de l'environnement en Alsace doit faire l'objet d'une vigilance particulière dans certains domaines, en particulier concernant les milieux et la biodiversité.

Ainsi, l'objectif de l'intervention des fonds européens est de relancer le développement économique en prenant en compte les problématiques sociales (notamment dans les zones urbaines pour le FEDER) et environnementales.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Alsace.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Alsace FEDER 2014-2020*	87 207 490 €
Programme opérationnel Alsace FSE 2014-2020*	46 252 510 €
Programme de développement rural Alsace FEADER*	119 236 468 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Alsace)**	71 559 217 €
<b>Total</b>	<b>324 255 685 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Alsace.

### Espace interrégional\*\*\*\*

Axe interrégional Massif des Vosges (dans PO Lorraine)

12 000 000 €



Interreg V Rhin – Supérieur (transfrontalier)

109 704 965 €



### Coopération territoriale européenne\*\*\*

Espace Alpin (transnational)

116 635 466 €



Europe du Nord-Ouest (transnational)

396 134 342 €



Interreg Europe (interrégional)

359 326 320 €



## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique<sup>1</sup>.

### Programme opérationnel Alsace FEDER 2014-2020

En Alsace, le programme opérationnel FEDER se concentre principalement sur les problématiques de développement durable, en soutenant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, dans tous les secteurs. Il soutient ainsi en particulier l'amélioration de **l'efficacité énergétique principalement des logements sociaux, des entreprises et des bâtiments publics. Il soutiendra aussi la production d'énergie issue de sources renouvelables (géothermie, méthanisation)**, particulièrement dans le cadre de projets pilotes.

Le programme FEDER alsacien vise également à renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation en soutenant notamment :

- les projets relatifs à la création ou à l'amélioration, via l'équipement notamment, de **centres de recherche** présentant une réelle valeur ajoutée,
- les projets renforçant le développement de la recherche et le développement industriel des petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), par le biais de **partenariats et de coopération** par exemple, ou facilitant le **transfert de technologie et de compétences** vers celles-ci.

Afin d'améliorer l'accès aux TIC et d'accroître leur utilisation et leur qualité, le FEDER finance le développement **d'infrastructures numériques** à destination des PME dans les zones non couvertes par les opérateurs privés. Il **accompagne les PME vers l'e-business**, et contribue à **développer les services publics numériques**, particulièrement dans les domaines de la **santé**, de **l'éducation** et de la **formation**, et de la **culture**.

Les projets visant au renforcement de la compétitivité des PME alsaciennes seront soutenus par le biais d'aides à la post-création et l'animation de réseaux. Un intérêt particulier sera en outre porté aux actions permettant aux PME de se développer internationalement par le biais de conseils à la définition de nouveaux marchés. Le FEDER interviendra en outre sur un panel d'outils d'ingénierie financière permettant à une entreprise d'obtenir des capitaux extérieurs, publics ou privés, afin de réaliser certains projets, autres que sous la forme de subventions ou d'exonérations.

Enfin, le programme prévoit de focaliser certaines interventions sur le développement d'entreprises alsaciennes spécifiques dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et créatif répondant à des enjeux économiques, sociaux et territoriaux de l'Alsace.

### Programme opérationnel Alsace FSE 2014-2020

Le programme FSE alsacien a pour objectif d'adapter **les compétences des actifs alsaciens** et de favoriser les dynamiques de l'emploi dans une logique de croissance inclusive.

Il finance avant tout des actions visant à accroître les compétences des personnes les moins qualifiées et à favoriser la formation tout au long de la vie. Le programme contribue ainsi plus particulièrement :

- à **réinsérer des jeunes dans les parcours de qualification ou de formation** (actions pré-qualifiantes ou préalables à la formation, Ecole régionale de la deuxième chance, lutte contre l'illettrisme, appui à l'orientation),
- à **développer l'apprentissage** (actions de promotion de l'apprentissage, lutte contre l'abandon, individualisation des parcours),
- à **accroître la formation qualifiante pour les demandeurs d'emploi et les salariés les moins qualifiés ou en situations particulières** (renforcement des actions régionales existantes, notamment du programme régional de formation, accès au marché de l'emploi transfrontalier, actions spécifiques en faveur des femmes).

Par ailleurs, le programme opérationnel FSE cible les projets en faveur de la **préservation voire de l'augmentation du nombre de salariés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire**, tels que des formations assurant la pérennité dans l'emploi, des actions soutenant l'innovation sociale et l'inclusion des publics les plus vulnérables, celles renforçant la transition et le lien avec le secteur économique et social.

Enfin, les projets en faveur de **l'activité indépendante, de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise** sont encouragés. Ainsi, le programme FSE concourt à renforcer la formation et l'accompagnement des créateurs et repreneurs, mais également des cédants, et à professionnaliser davantage les conseillers dans ce domaine.

### Programme de développement rural Alsace FEADER

Le programme de développement rural 2014-2020 en Alsace contribue à la réalisation des 3 objectifs de la politique agricole commune. Ainsi la stratégie retenue par le partenariat vise à :

- **Renforcer la compétitivité de l'agriculture par une politique d'investissement dans différents domaines :**

- la modernisation des entreprises agricoles et forestières en soutenant l'installation de jeunes agriculteurs,
- le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique pour soutenir la réduction de la consommation énergétique des exploitations agricoles,
- l'adaptation des outils de transformation et de commercialisation de produits agricoles de qualité,
- la gestion durable de la ressource bois.

- **Gérer durablement les ressources et l'environnement. Il s'agit là de :**

- protéger l'environnement en intégrant les politiques de soutien à l'herbe et aux filières d'élevage basées sur l'herbe, dans des stratégies de préservation de la biodiversité ou de compensation de handicap naturel en mobilisant notamment les dispositifs des mesures agroenvironnementales et les indemnités compensatoires de handicaps naturels,
- préserver et valoriser le patrimoine naturel rural et paysager, à travers sa biodiversité, sa ressource en eau et ses sols,
- s'adapter au changement climatique en soutenant les expérimentations et les pratiques innovantes en agriculture.

- **Favoriser un développement territorial équilibré des zones rurales en s'appuyant sur des projets visant à :**

- développer et promouvoir le tourisme rural en modernisant l'offre touristique dans les territoires,
- préserver et valoriser le patrimoine culturel et immatériel,
- réduire les disparités territoriales en maintenant et développant les services et favoriser inclusion sociale dans les zones rurales.

Par ailleurs, le programme répond à des enjeux transversaux en renforçant l'expérimentation, la capacité d'innovation et les démarches partenariales ainsi qu'en soutenant le développement local mené par les acteurs locaux via la méthode de gouvernance LEADER.

### **Programme opérationnel national FSE (Etat-volet régional Alsace)**

Les priorités régionales correspondent tant aux priorités gouvernementales qu'à la situation locale de l'emploi. La DIRECCTE axe ces actions sur la lutte contre le chômage, l'accès à l'emploi et à la pérennisation des emplois existants.

- **Egalité homme / femme :**

Il s'agit d'une priorité transversale qui doit être pris en compte

dans chacun des items abordés. De plus, des actions spécifiques à destination des entreprises et des publics seront mises en œuvre dans le cadre du PON 2014-2020.

- **Accompagner les demandeurs d'emploi ou les personnes inactives :**

Sont visées les personnes les plus éloignées de l'emploi et plus particulièrement les jeunes, les chômeurs de longue durée et les femmes sortant de congé parental.

Dans ce cadre, le rôle des Missions Locales est central afin de lutter contre le chômage des moins de 25 ans.

- **Lutter contre de décrochage scolaire :**

La lutte contre le décrochage scolaire est un point essentiel de la lutte contre le chômage. La DIRECCTE travaille en lien étroit avec, notamment, l'Education Nationale afin de mettre en place des actions pertinentes sur le territoire.

La DIRECCTE mettra également en place des actions visant à :

- mettre en place des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de soutenir les secteurs et les lieux les plus touchés par la crise économique,
- former les salariés qui bénéficient le moins de la formation : seront cofinancés les actions qui ont pour objectifs de pérenniser l'emploi de ces salariés,
- soutenir le travail des seniors : il s'agit ici de développer les actions à destination des seniors sur le territoire alsacien,
- accompagner les Ateliers et Chantiers d'Insertion afin que le plus grand nombre de salariés accompagnés intègre un emploi durable dans une entreprise « classique »,
- lutter contre la pauvreté sur l'ensemble du territoire alsacien.

### **Programme opérationnel national FEAMP (volet régional FEAMP)**

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions continentales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

# LES FONDS EUROPÉENS EN ALSACE 2014-2020

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Territoires urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

#### Programme FEDER

Le programme FEDER met en place une stratégie d'intervention territoriale qui cible les territoires urbains (notamment Strasbourg, Mulhouse, Colmar).

Les projets cofinancés dans ce cadre auront pour objectif :

- d'améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation (particulièrement les quartiers éligibles au titre de la politique de la ville),
- de soutenir les PME par un appui spécifique à l'immobilier de petites surfaces et aux aides à l'investissement,
- d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des équipements scolaires pouvant atteindre un niveau « BBC compatible » dans les quartiers prioritaires. Des actions de rénovation thermique des parcs de logement sociaux et du parc privé, au profit des ménages peu solvables et/ou ayant des capacités d'emprunts limités, sont également prévues sur d'autres types de territoires urbains.

#### Programme FSE

Le programme régional FSE privilégie les actions de formation en faveur de la politique de la ville à travers la territorialisation des actions, notamment dans le cadre du programme régional de formation.

A l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les Régions sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Territoires ruraux

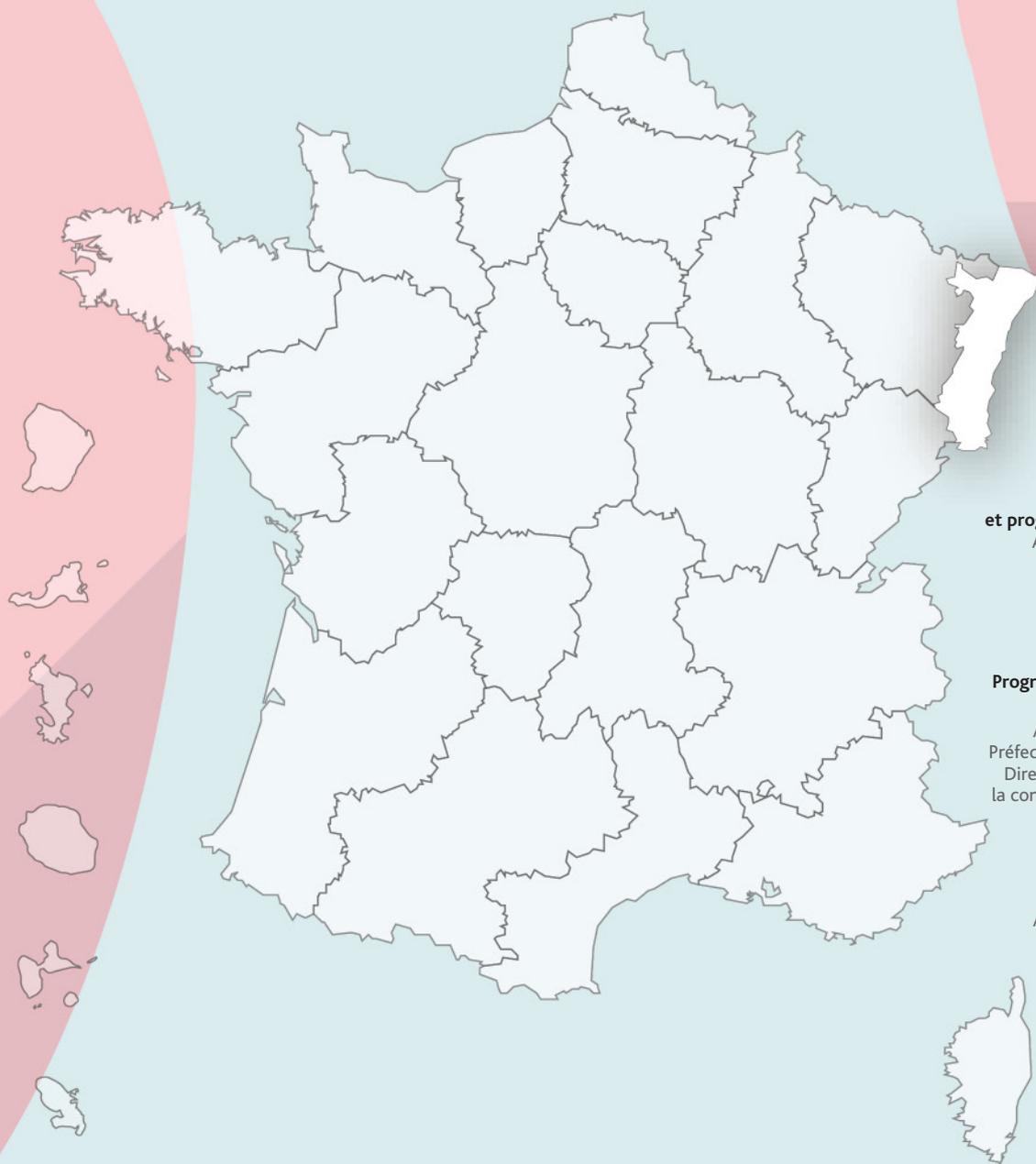
Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

Dans le cadre de son programme de développement rural, la région Alsace soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la Région.



### Le massif des Vosges (programme opérationnel Lorraine)

Les actions mises en œuvre sur cet espace se concentrent sur le développement économique. Le massif des Vosges est fortement touché par la désindustrialisation et la destruction d'emplois. Il s'agit aujourd'hui **d'accompagner la mutation économique et le développement de nouvelles filières**, spécifiques au massif, tout en ayant le souci des problématiques énergétiques et environnementales. Il s'agit également de mettre en avant les produits et savoir-faire spécifiques, mettre en réseau les acteurs locaux, par filière, en particulier dans le **domaine du tourisme**. Sur le volet environnemental, le programme vise à **préserver les espèces et les espaces emblématiques du massif des Vosges**.



## Contacts

### Programme opérationnel FEDER, programme opérationnel FSE et programme de développement rural

Autorité de gestion : Région Alsace  
Maison de la Région  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg Cedex

### Programme opérationnel national FSE 2014-2020 déconcentré

Autorité de gestion déconcentrée :  
Préfecture de région, le service FSE de la  
Direction régionale des entreprises, de  
la concurrence, de la consommation, du  
travail et de l'emploi (DIRECCTE).

### Programme opérationnel CTE INTERREG V Rhin Supérieur

Autorité de gestion déconcentrée :  
Région Alsace  
Maison de la Région  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg Cedex

## Pour en savoir plus

[www.alsace.direccte.gouv.fr/  
accueil-27](http://www.alsace.direccte.gouv.fr/accueil-27)  
[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)